

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE - CANTON D'AIRE-SUR-LA-LYS  
**COMMUNE D'ESTREE-BLANCHE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE**

L'an deux mil dix-neuf, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DELETRE, Maire, en suite de convocation en date du 06 septembre 2019

**PRESENTS** : Mesdames DEGRAVE Patricia, GOTRAND Françoise, RIVELON Fabienne, LEVERT Aline, MANTEL Christelle, Messieurs DELETRE Bernard, AMMEUX Rémy, HENNEBELLE Sylvain, TARTARE Marc.

**EXCUSES** : Mme MARICHEZ Mélissa qui a donné procuration à Mme MANTEL Christelle, M. BART Dominique qui a donné procuration à Mme DEGRAVE Patricia

**ABSENTE** : Mme GRUMIAUX Véronique

**SECRETAIRE** : Mme DEGRAVE Patricia

**OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN PAR LA SAS PARC EOLIEN DE BRUNEHAUT**

\* \* \*

**Madame GOTRAND Françoise et M. AMMEUX Rémy ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, n'ont ni pris part au débat, ni donné leur avis, ni participé au vote et ont quitté la salle.**

M. le Maire fait part de l'enquête publique relative au projet de Parc Eolien de Brunehaut prescrite du 25 septembre 2019 au 25 octobre 2019, soit 31 jours.

M. le Maire rappelle que le projet prévoit l'implantation de 5 éoliennes (3 sur le territoire de la commune d'Estrée-Blanche et 2 sur le territoire de Blessy) et d'1 poste de livraison électrique également sur le territoire de la commune.

Les conseillers ayant été informés du projet lors de sa phase développement et ayant pu consulter le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale en mairie, M. le Maire propose qu'un avis favorable au projet de « parc éolien de Brunehaut » soit émis par le conseil municipal.

La Demande d'Autorisation Environnementale a été déposée en Préfecture du Pas-de-Calais par la « SAS LE PARC EOLIEN DE BRUNEHAUT ».

Ainsi,

- Vu l'arrêté Préfectoral n° 2019-197 en date du 03 septembre 2019, prescrivant la réalisation d'une enquête suite à la demande d'autorisation à exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs d'une puissance totale installée de 11,75 MW et dont la hauteur totale est 130 mètres ainsi qu'un poste de livraison sur les communes d'ESTREE-BLANCHE et BLESSY porté la société « SAS LE PARC EOLIEN DE BRUNEHAUT ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Par 8 Voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme RIVELON Fabienne)

- Emet un avis Favorable au projet éolien porté par la « SAS LE PARC EOLIEN DE BRUNEHAUT ».

REÇU LE 16 SEP. 2019

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
Publié, notifié & rendu exécutoire le 13 septembre 2019

Pour extrait conforme

Le Maire

